

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2023)

Les personnes intéressées sont priées de noter que le Règlement CA-24-352 intitulé Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 8 novembre 2022, à 18 h 30, à la salle du conseil au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, une taxe spéciale relative aux services.

Fait à Montréal, le 15 octobre 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Fredy Alzate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie